

# OPÉRA COMIQUE

Décision du 28 octobre 2024

portant délégation de signature du Théâtre national de l'Opéra-Comique  
Madame Anne-Sophie BRANDALISE

**Le directeur du Théâtre National de l'Opéra-Comique,**

Vu le décret n° 2004-1232 du 20 novembre 2004 modifié fixant le statut du Théâtre national de l'Opéra-Comique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 27 octobre 2021 portant nomination du directeur du Théâtre national de l'Opéra-Comique – M. LANGRÉE Louis,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 6 septembre 2024 approuvant la nomination de l'administrateur du Théâtre national de l'Opéra-Comique, Mme Anne-Sophie BRANDALISE,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Sophie BRANDALISE, directrice adjointe, à effet de signer les actes, décisions, contrats, marchés, conventions et avenants relevant des attributions de M. Louis LANGRÉE, directeur.

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée sur le site internet du Théâtre national de l'Opéra-Comique et au *Bulletin officiel* du ministère de la culture.

Fait le 28 octobre 2024,

Le directeur du Théâtre national de l'Opéra-Comique,

Louis LANGRÉE

La directrice adjointe du Théâtre national de l'Opéra-Comique,

Anne-Sophie BRANDALISE